

# Où s'asseoir en liturgie ?

## 2 La présidence latérale

Bernard XIBAUT

*Comme nous l'avons vu précédemment, les normes liturgiques privilégient une présidence « axiale » (dans l'axe principal de l'église et du chœur), mais elles n'interdisent pas d'autres solutions « par exemple si la trop grande distance rend difficile la communication entre le prêtre et l'assemblée des fidèles ».*

Depuis longtemps ont donc été mis en œuvre des formes de présidence « latérale » de l'assemblée.

Cette situation se rencontre souvent dans les églises néo-gothiques qui ont fleuri dans notre région dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. De grands chœurs y ont été alors édifiés et, pour les meubler, on a mis en place des stalles en bois de part et d'autre, même s'il n'y avait ni moines, ni chanoines pour y chanter l'office. Une disposition fréquente a consisté à interrompre ces rangées de stalles à leur tiers ou à leur moitié, en y insérant d'un côté la crédence pour les offrandes et de l'autre le siège de présidence. Dans certaines grandes églises, on a même positionné face à face le siège ordinaire du prêtre et un siège réservé à la circonstance extraordinaire de la venue de l'évêque. Les réaménagements consécutifs à la réforme liturgique ont la plupart du temps abandonné ce dispositif latéral, pour la même raison que

celle ayant conduit à renoncer au siège au fond de l'abside : une trop grande distance entre le prêtre et les fidèles !

Depuis quelques années, ce type d'emplacement de la présidence retrouve un regain d'actualité, notamment grâce aux efforts du cardinal Lustiger pour le promouvoir. Selon lui, en effet, l'es-

sentiel n'était pas que le prêtre soit tourné constamment vers les fidèles, mais qu'il le soit résolument en direction de l'ambon, lieu de proclamation de la Parole. Rappelons ici que la lecture des textes bibliques - y compris de l'Évangile - relève des fonctions ministérielles, et non présidentielles.

Au nom de ce principe, le cardinal Lustiger a fait installer en l'un ou l'autre endroit un siège de présidence orienté vers l'ambon et vers l'autel. Cette solution ne satisfait cependant que partiellement l'exigence que le siège du prêtre célébrant soit « tourné vers le peuple ». Aussi a-t-on depuis imaginé un dispositif subtil de siège en demi-lune, permettant au prêtre, selon les moments de la célébration, de glisser plutôt vers l'assemblée ou plutôt vers l'autel. Mais



Chœur de la chapelle du Carmel de Marienthal avec présidence latérale au fond à gauche

cette manière de faire, un temps envisagé pour la cathédrale de Strasbourg, n'a finalement pas été adoptée.

Il importe de ne jamais oublier que le célébrant n'est guère assis au siège de présidence que pour écouter les lectures. Le reste du temps, debout devant ce siège, rien ne l'empêche de se tourner franchement vers l'assemblée pour une parole d'accueil ou une monition, et, une fois debout, de s'orienter vers l'ambon pour accueillir l'Évangile - proclamé par le diacre ou par un autre prêtre - ou vers la croix pour l'une ou l'autre prière. Si l'on tient compte de cette faible utilisation du lieu de présidence en position assise, le positionnement latéral remplit donc les conditions requises.